AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20181220-2018412-DE
en date du 26/12/2018 ; REFERENCE ACTE : 2018412

RIS-ORANGIS

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2018/412
Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Séance du jeudi 20 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre 2018 à 20 h 00, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 14 décembre 2018 se sont réunis, à l'Hôtel de ville, place du Général de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne. Le quorum étant atteint à 20 h 25, il est procédé au vote des affaires inscrites à l'ordre du jour par les dix-neuf membres présents à la séance.

Nombre de membres
Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 19
Excusés représentés : 14
Excusés non représentés : 2

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Marcus M'boudou, Ange Balzano, Virginie Laborderie, Michel Ligier, Véronique Gauthier, Claudine Cordes, José Queiros, Touhami Mohamed, Denise Poezevara, Serge Mercieca, Sylvie Deforges*, Omar Abbazi, Aurélie Monfils**, Jean-Marc Bonvallet, Yves Liebmann, Nhu-Anh Desormeaux, Christian Mathieu,

Excusé.e.s représenté.e.s : 14
Françoise Surrault à Gilles Melin, Adolé Ankrah à Ange Balzano, Catherine Boyer-Magnien à José Queiros, Jean-Charles Rouche à Touhami Mohamed, Monique Gendrier à Virginie Laborderie, Annabelle Mallet à Véronique Gauthier, Nesrin Sarigul à Sylvie Deforges, Jérémy Kawouk à Serge Mercieca, Elia Ktourza à Marcus Mboudou, Thierry Messina à Claudine Cordes, Christine Gonzalez Acevedo à Aurélie Monfils, Alexandre Dos Santos à Michel Ligier, Maryse Casella à Yves Liebmann, Patricia Delcroix à Nhu-Anh Desormeaux

Excusés non représentés: 2
Laurent Sitllen, Claude Stillen

* Arrivée à 20h25

**Arrivée à 20h25

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20181220-2018412-DE
en date du 26/12/2018 ; REFERENCE ACTE : 2018412

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
20 décembre 2018
DÉLIBÉRATION
N°2018/412

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 et D2312-3,

VU le document d'orientation budgétaire transmis au Conseil municipal,

VU l'avis de la commission des finances en date du 19 décembre 2018,

VU l'avis du Bureau municipal,

APRÈS DELIBERATION

PREND ACTE de la présentation des orientations budgétaires générales du budget 2019, telles que précisées en annexe à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :
Publié le : 24 DEC. 2018
Notifié le :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Annexe à la délibération n°2018/412 en date du 20 décembre 2018

Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Moment important de la préparation budgétaire, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), fait suite aux conférences budgétaires réunissant Monsieur le Maire, les élu-es de secteur, les chefs de services et la Direction Générale. Ce rapport constitue un moment essentiel de la vie de notre collectivité et précise les principales orientations de l'exécutif local pour l'année à venir. À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Pour servir ce présent ROB, il est proposé de l'articuler selon deux axes :

- ✓ Présentation du ROB au vu du contexte national et du projet de loi de finances 2019,
- ✓ Présentation des orientations budgétaires 2018 de notre ville au vu de ce contexte.

I.LA PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

1. Le contexte national

La croissance économique de la zone euro a commencé à ralentir et ne devrait atteindre que 2 % du PIB en 2018. Les prévisions de croissance de l'Allemagne, de l'Italie et de la France sont en effet revues à la baisse, à hauteur de 0,2 point pour l'Allemagne et l'Italie et de 0,3 point pour la France en raison du ralentissement plus marqué que prévu de l'activité au 1er trimestre 2018.
La croissance nationale devrait être ramenée à 1,6 % en 2018 après avoir atteint 2,3 % en 2017. Ce ralentissement est expliqué par un contexte international tendu et une consommation en repli au cours du premier semestre 2018.

La croissance de l'investissement du secteur public local devrait atteindre 7 % en 2018, soit légèrement plus qu'en 2017 (6,8 %).

Les dépenses de fonctionnement de ce secteur devraient augmenter en 2018 de 0,9 % par rapport à 2017 et rester inférieures à la hausse limite des 1,2 % fixée par la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022. En 2019 et 2020, les collectivités auront certainement plus de difficultés à respecter cette trajectoire du fait de la mise en place du plan sur les « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) et d'une augmentation très probable de l'inflation.

En 2018, les collectivités locales pourraient voir leur épargne brute augmenter en raison de la hausse de leurs recettes de fonctionnement (inflation modérée, recettes de fonctionnement bien orientées).

2. Le projet de loi de finances 2019 de l'Etat (PLF)

Le PLF pour 2019 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales. La grande réforme des finances locales est attendue dans un projet de loi spécifique.

Inchangée dans sa part rissoise depuis 10 ans, la taxe d'habitation (TH) connaît une importante réforme qui va permettre exonération partielle pour environ 80 % des ménages assujettis (exonération à hauteur de 65 % de la taxe à acquitter). La perte d'une partie de cet impôt local sera compensée par dégrèvement par l'Etat, ce dernier se substituant aux contribuables. Au niveau national, la baisse de la première tranche devrait représenter environ 3,2 milliards d'euros en 2018 et celle de la deuxième tranche devrait atteindre environ 3,8 milliards d'euros en 2019. L'exonération totale en 2020 a été confirmée et l'ambition du Gouvernement, soutenue par la ville, est bien de supprimer l'intégralité de la TH d'ici 2021, hors résidences secondaires.

Les premières simulations montrent que sur Ris-Orangis, 80% des ménages seront dégrevés totalement en 2020.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018-2022 : ces dispositions qui s'imposent au budget principal et aux budgets annexes des collectivités même en l'absence d'obligation de contractualisation avec l'Etat (article 13 de la LPFP) fixent un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de toutes les collectivités territoriales, correspondant à un taux de croissance annuel de **1,2 % de 2018 à 2020**, puis 1,3 % à compter de 2021, appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en 2017, en valeur et à périmètre constant.
Cette croissance des dépenses de fonctionnement prévue par l'État représente une croissance inférieure de 1.30 point par rapport à la moyenne de l'évolution des dépenses de fonctionnement de la période de 2009 à 2014. Si les dépenses progressent moins, l'État suppose que les excédents des collectivités vont alors augmenter. L'écart d'une croissance des dépenses de fonctionnement à 1,20% et 2,50% représente environ 2,6 milliards par an, soit 13 milliards sur la période. Ces excédents dégagés par les collectivités permettront de réduire le déficit public de 0.70 de point de PIB, permettant au déficit public de revenir au quasi équilibre en 2022.
Cet objectif extrêmement ambitieux nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités (différence entre emprunts et remboursements de la dette) de 2,6 milliards € et fait suite aux efforts très importants déjà demandés par l'État et réalisés à Ris-Orangis.

Concernant les dotations de l'Etat, l'impact des mesures de baisses des dotations de L'État et notamment de la DGF a eu pour effet depuis 2011 de diminuer de 2,72M€ les recettes de fonctionnement. A ces baisses de dotations et aux transferts de charges non compensés, de nombreuses décisions de l'État en matière de revalorisation obligatoire des régimes et traitements des effectifs de la fonction publique sans contrepartie ont fortement contraint les capacités financières des collectivités locales et notamment leurs capacités d'autofinancement.

Depuis 2017 il y a une pause dans la baisse importante de la DGF. Néanmoins cette baisse continue avec des baisses moins conséquentes mais qui sont contradictoires avec les annonces gouvernementales. En effet, au-delà des dotations de péréquation, des baisses supplémentaires sont à prévoir en 2019 sur la dotation forfaitaire (dont l'écrêtement sera en effet calculé sur la base du potentiel fiscal 2018, lui-même établi sur les périmètres intercommunaux 2017.)

Impact de la baisse de la DGF de Ris-Orangis depuis 2013

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	5 923 747€	5 536 802€	4 696 155€	3 932 686€	3 427 660€	3 372 672€
Evolution		-386 946€	-840 647€	-762 623€	-505 026€	-54 988€

Il est donc à noter que notre dotation forfaitaire devrait encore baisser en 2019 au vu du calcul de cet écrêtement. A ces baisses de la dotation forfaitaire, il faut intégrer les autres variables d'ajustement comme la dotation de compensation de la taxe professionnelle quasiment supprimée passant de 200 000€ à moins de 10 000€ depuis 2013.

La pause annoncée dans la contribution importante des collectivités moyennes à l'effort de redressement des comptes publics tout en maintenant une vigilance sur l'évolution des dépenses et de l'endettement des collectivités locales ne permet pas de reconstituer un autofinancement important. Il faut donc poursuivre nos efforts de gestion et d'amélioration des recettes afin de maintenir nos services publics locaux performants et permettre un niveau d'investissement satisfaisant grâce à un autofinancement plus important.

II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNE

Le projet de budget 2019

- A l'instar des années précédentes, nous réitérons le choix du maintien d'un service public fort dans les domaines de l'éducation, de la sécurité, de la solidarité, de la culture, du sportif, de la jeunesse, des associations, de la santé et du développement économique.

- La réalisation de notre plan pluriannuel d'investissement telle que prévue dans notre mandat.

1. Le choix du renforcement de nos actions dans les domaines éducatifs, sécuritaires, sociaux et éducatifs

La crise sans précédent que nous vivons avec notamment l'épisode des revendications des « gilets jaunes » montre que nos concitoyens ont besoin d'une action publique forte et responsable.
La Municipalité se doit de répondre même si nos marges de manœuvre se sont conjoncturellement amoindries avec les baisses de dotations de l'Etat. La gestion financière de la Ville permet des réponses concrètes, immédiates et solidaires malgré les contraintes imposées par l'Etat.

Nous maintiendrons nos politiques en faveur de **l'emploi et de l'insertion** à travers les nombreuses actions reconnues de Ris-emploi en direction des chercheurs d'emploi, du Point d'Information Jeunesse et de la Mission locale pour les plus jeunes. De même, les actions en faveur du commerce de proximité et du développement économique en lien avec les TPE et PME sont des axes prioritaires qu'il faut renforcer afin de favoriser la création d'emplois sur la ville pour nos habitants et répondre aux besoins des commerçants et des entrepreneurs locaux pour leur développement.

La politique de la Ville à travers le contrat de ville intercommunal signé avec l'État et les partenaires institutionnels nous permet de décliner différentes actions en faveur des quartiers prioritaires pour améliorer le quotidien de ses habitants.

La politique **sociale** en faveur des plus fragiles sera maintenue à un haut niveau notamment au travers de notre CCAS qui décline de nombreuses actions et dont le budget sera pérennisé par la subvention que verse annuellement la ville. Dans ce cadre, l'accent sera porté sur le soutien des acteurs locaux pour la mise en œuvre d'actions promouvant le lien social, l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre les inégalités sociales.

La politique de la **santé** sera développée aussi dans le cadre notamment de l'atelier santé ville et la déclinaison de nombreuses actions en faveur de la santé de nos concitoyens dont l'appui au secteur privé pour le développement et l'amélioration d'une offre médicale diversifiée sur notre Ville. Nous pourrons nous appuyer sur un réseau important tel que la clinique Pasteur ou l'association Altérité qui pourra disposer à terme d'une maison de santé ouverte sur la Ville. Il s'agit d'un engagement municipal extrêmement fort pour une compétence relevant en principe de l'État.

Les actions de la **vie des quartiers** seront poursuivies pour permettre différentes actions d'animations de nos 10 Comités de quartier dont le dynamisme ne faiblit pas. Une nouvelle définition des périmètres des comités de quartier permettra l'intégration des nouveaux habitants de l'éco-quartier des « Docks de Ris ».

Les actions en faveur de nos aînés sont constamment revisitées pour répondre aux problématiques constatées dans les domaines de l'aide à la vie quotidienne, de l'accompagnement individualisé pour le maintien à domicile des plus vulnérables, ou encore pour l'offre d'activités en faveur du lien social et du bien-vieillir. Les retraités de la Ville pourront donc bénéficier d'animations toujours plus innovantes pour lutter contre les risques liés au vieillissement mais aussi d'un accompagnement personnalisé.

L'accès aux **droits** des habitants sera renforcé par le développement de nouvelles permanences au sein du Point d'Accès au Droit et à la Médiation (PADM). Ce service créé en 2015 complète l'offre de service et de soutien apportée à la population. Situé rue Edmond-Bonté, il permet d'apporter une

information et une aide de proximité aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques, administratifs ou de voisinage. Lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de relais gratuit, il a pour mission de favoriser le vivre-ensemble dans les quartiers et entre les administrés.

Les questions relatives à **l'Habitat** continueront à être traitées avec la Communauté d'agglomération dans le cadre du Programme Local de l'Habitat qui vise à développer de nouvelles dynamiques destinées à répondre aux besoins de la population du territoire. La lutte contre l'habitat indigne et la prévention des copropriétés dégradées seront poursuivies et amplifiées avec la mise en place de dispositifs d'accompagnement et de soutien des locataires et des copropriétaires.

La sécurité de nos concitoyens reste au cœur de nos préoccupations. L'installation de notre police municipale dans des locaux plus adaptés pour répondre aux missions de proximité et de sécurité chers à nos concitoyens démontre notre volonté sans faille de répondre aux enjeux de la sécurité, droit reconnu à tous. Le budget alloué sur l'exercice 2019 est la suite du renforcement important de ces dernières années (armement des agents, mise en place de nouveaux moyens (brigade canine, hausse du nombre de caméras, vidéoprotection de haute qualité, hausse du nombre de patrouilles motorisées et piétonnes, formation continue des agents, nouveaux véhicules, etc.). L'année 2019 verra la concrétisation d'un nouveau plan de déploiement de 20 caméras dans les copropriétés et les espaces publics de la Ville afin de sécuriser ces sites.

La prévention reste un marqueur fort avec une réflexion pour un nouveau projet de service du secteur jeunesse et médiation afin d'avoir une politique à destination des jeunes encore plus ambitieuse et limiter les nuisances et incivilités, source de tension dans le quotidien de nos concitoyens et dégradant la cohésion sociale.

A Ris-Orangis, **l'éducation** reste une priorité constante et absolue de l'action municipale, considérant qu'il ne peut y avoir égalité des chances, épanouissement de la personnalité, construction de soi sans un investissement public majeur. A l'heure où les inégalités sociales s'accroissent et où les performances scolaires des jeunes Français sont pointées du doigt par les résultats d'enquêtes internationales, la dernière en date étant l'enquête Pirls, la ville de Ris-Orangis décline sa politique volontariste en faveur de l'éducation en une pluralité d'actions pour favoriser l'égalité de tous les enfants dès le plus jeune âge.

C'est ainsi qu'elle :

- Réaffirme son ambition forte pour un service public de la petite enfance de haute qualité et prenant en compte l'ensemble des besoins des familles rissoises, tant au niveau des réponses données aux familles qu'au niveau de la formation de l'ensemble des professionnels de la petite enfance du territoire rissois. La construction imminente d'un équipement réunissant le RAM et le lieu d'accueil enfants-parents « la Parenthèse », constitue à cet égard un projet qui permettra tout à la fois d'améliorer l'action de professionnalisation des assistants maternels et l'accompagnement à la fonction parentale.

- Met en œuvre une offre qualitative d'accès aux savoirs et aux loisirs des enfants et des jeunes, en proposant 3 heures d'activités éducatives gratuites le mercredi matin depuis la rentrée scolaire 2018. Bien que les rythmes scolaires aient changé depuis septembre 2018, la Municipalité a décidé que la matinée du mercredi matin, désormais libérée des enseignements scolaires, soit consacrée à des activités éducatives complémentaires aux 24 heures de cours hebdomadaires obligatoires de l'Éducation nationale. Par leur forte valeur ajoutée pédagogique, ces activités construites en partenariat avec la Communauté d'Agglomération, la MJC, la scène nationale, ou encore l'USRO contribueront à l'épanouissement et à la réussite scolaire des enfants rissois de maternelle et d'élémentaire.

- Poursuit sa refonte complète du projet jeunesse qui permet de mieux répondre aux besoins des 11-17 ans et des 18-25 ans. Ce public bénéficie de 2 lieux dédiés : la halle, entièrement rénovée en 2017, pour les 11-17 ans et le Tremplin pour les 18-25 ans. La rédaction d'un projet de service volontariste a également permis la mise en place d'un panel d'activités qui favorise leur épanouissement et leur construction de futur citoyen bien inséré dans la vie de la cité. La jeunesse constitue en effet une part importante de la population rissoise et les

pouvoirs publics dont la commune doivent plus que jamais jouer un rôle d'appui et d'accompagnement auprès de ces jeunes, pour les aider à s'ouvrir à de nouvelles perspectives et à trouver leur place dans la société. Parallèlement à ce projet jeunesse, le Conseil municipal des Enfants a lui aussi évolué puisqu'il concerne, depuis la rentrée scolaire 2018, les enfants de CM2/6ème, ce qui favorise les liens et passerelles entre accueils de loisirs élémentaire et service jeunesse.

- Maintient sa vigilance sur les évolutions des effectifs scolaires et a engagé une étude de prospective approfondie qui permettra de déterminer les besoins en matière d'accueil des élèves à l'échelle de la ville pour les années à venir

- Soutient activement la fonction parentale, au travers des dispositifs que sont la Réussite éducative, le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Parenthèse »

- Renforce et adapte son offre de soutien scolaire (études surveillées, Clubs « coup de pouce » en CP, Clubs B.A BA en grande section de maternelle...).

Alors que la plupart des collectivités baissent leurs **subventions aux associations**, la commune, au contraire, maintient son soutien financier et matériel aux nombreuses associations qui font la richesse du territoire rissois et participent à la cohésion sociale et au bien vivre-ensemble.

2. Les lignes directrices du projet de budget pour 2019

Conformément à nos engagements sur la gestion des finances communales, nous poursuivons notre politique de rationalisation pour une gestion saine de nos finances communales
Il est important de rappeler que les marges de manœuvre des collectivités locales ont été fortement obérées par les décisions de l'Etat de réduire de manière significative les dotations attribuées aux collectivités locales durant les 9 dernières années. Malgré ces restrictions budgétaires drastiques de l'Etat, la Ville a su faire preuve de résilience pour d'une part tenir le cap des engagements de notre mandat et d'autre part respecter nos engagements pour maintenir le pouvoir d'achat des Rissois-e-s en ne touchant pas au levier fiscal.

Afin de conforter nos politiques publiques, l'effort se maintiendra donc sur nos dépenses de personnel tout en maintenant une politique active des ressources humaines pour une plus grande adéquation des compétences et des ressources afin de préserver un service public de qualité. La modernisation permanente du service public local à travers notamment la dématérialisation, la formation continue des agents, l'intégration de nouveaux moyens technologiques et mécaniques permet de limiter la hausse des dépenses de personnel. De même le rajeunissement d'une partie du personnel communal remplaçant des départs en retraite améliore aussi le coût de nos dépenses.

Nous poursuivrons aussi notre politique de maîtrise de notre endettement en réduisant les frais financiers pour réduire nos coûts de fonctionnement. Nos frais financiers c'est à dire la rémunération des prêts bancaires à long terme, contractés pour financer une partie de nos dépenses d'équipement sont en constante diminution depuis 10 ans.

Le soutien aux associations locales reste un enjeu majeur pour le tissu associatif participant au vivre-ensemble. Nous maintiendrons donc le même niveau de financement ainsi que l'aide matérielle et immobilière pour les soutenir dans leurs actions.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE GESTION

Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	22 576 143 €	22 843 442 €	23 559 890 €	23 135 000 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 541 121 €	2 688 933 €	2 537 128 €	2 633 110 €
Intérêts de la dette (art 66111)	847 690 €	763 439 €	737 363 €	723 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	257 106 €	118 040 €	46 466 €	46 466 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**33 432 303 €**	**33 670 550 €**	**34 446 328 €**	**34 238 898 €**
		0,7%	***2,3%***	***-0,6%***

L'exécution des dépenses de gestion de l'exercice 2018 qui est en cours de clôture montre une baisse de **-0,6% par rapport au CA 2017**. Rappelons que le Gouvernement limite à une hausse maîtrisée de +1,2% pour répondre aux objectifs de résorption des déficits publics.

Grâce aux efforts sur nos dépenses de gestion, la Ville a donc réellement dégagé 1,8% de marges de manœuvre par rapport à la moyenne des collectivités locales sur ces dépenses de personnel soit une économie globale de 620 000€.
Ces efforts de gestion se sont particulièrement concentrés sur les dépenses de personnel (67% des dépenses de gestion) qui baissent de -1,8% par rapport à 2017 sachant que la moyenne des hausses de cette dépense pour les collectivités se situant autour de +1,8%. Ainsi grâce aux efforts de gestion, la Ville a fait une économie d'environ 865 000€ sur les dépenses de personnel soit environ 2,5% des dépenses réelles de fonctionnement. La projection sur l'exercice 2019 est de contenir ces dépenses à +1,1% par rapport aux dépenses réalisées en 2018 soit une hausse inférieure au niveau du GVT.

- Les incidences liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) issus du déroulement de carrière+0,6%
- Augmentation du PPCR +0,5%.

Le PPCR (*Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations*) est une disposition statutaire amorcée en 2017 avec les catégories B et A Filière médico-sociale. Le décret n°2017-588 du 11 mai 2017 porte sur la mise en œuvre de la mesure dite « Transfert Primes/Points ». Il s'agit de la transformation d'une partie du montant des primes versées aux agents en points d'indice.

Le temps de travail des agents est effectué sur 35 heures ou annualisé suivant le fonctionnement des services, sachant que les horaires des services sont organisés de façon à permettre un accueil large du public (ouverture de l'état civil y compris le samedi, nocturne le jeudi soir, large amplitude des horaires des équipements de petite enfance).

Les effectifs sont stables et les départs en retraite sont remplacés dans un certain nombre de cas par de jeunes agents dont le coût salarial en début de carrière est plus faible que le coût salarial d'un agent en fin de carrière. Rappelons aussi que ce sont environ 17 agents qui occupent un emploi d'avenir afin d'être formés pour remplacer certains agents partant en retraite. Nous souhaitons aussi maintenir la trentaine de contrats aidés dans la mesure où l'Etat continuera à financer ces emplois.

La rémunération des agents se compose du traitement basé sur un indice auquel s'ajoute le supplément familial de traitement en cas de charges de familles, l'indemnité de résidence et le régime indemnitaire.

Pour l'aspect indemnitaire, au terme d'un long travail de préparation et de consultation, la Municipalité s'est doté d'un outil de gestion du personnel visant à coordonner les postes, les responsabilités réellement exercées par l'encadrement ou les gestionnaires et le régime indemnitaire. Une analyse fine de l'activité et des missions réalisées par fonction a ainsi permis une cotation des postes de travail. Le dispositif repose sur la reconnaissance des fonctions assurées et sur la prise en compte des niveaux de responsabilités liés à chaque poste avec des critères de référence clairs (encadrement d'équipe, fonction de pilotage, de conseil, d'expertise, de gestion de dossiers,...) tout en étant attentif aux raisons pour lesquelles des métiers similaires sont classées dans des niveaux différents.

Effectif par catégorie (Oct 2018)
Agents concernés : titulaires, non titulaires, Assistantes maternelles

Catégorie	2016	2017	2018
Catégorie A	25	25	23
Catégorie B	54	58	53
Catégorie C	510	524	517
Total général	589	607	593

Catégorie des Non Titulaires en 2018

Catégorie	2017	2018
Catégorie A	5	4
Catégorie B	9	8
Catégorie C	141	137
Total général	155	149

Répartition Femmes / Hommes
dans la collectivité
AGENTS DE DROIT PUBLIC

	2017	2018
Homme	181	186
Femme	426	407
Total général	607	593

Répartition Femmes / Hommes
dans la collectivité
AGENTS DE DROIT PRIVE

	2017	2018
Homme	7	8
Femme	12	8
Total général	19	16

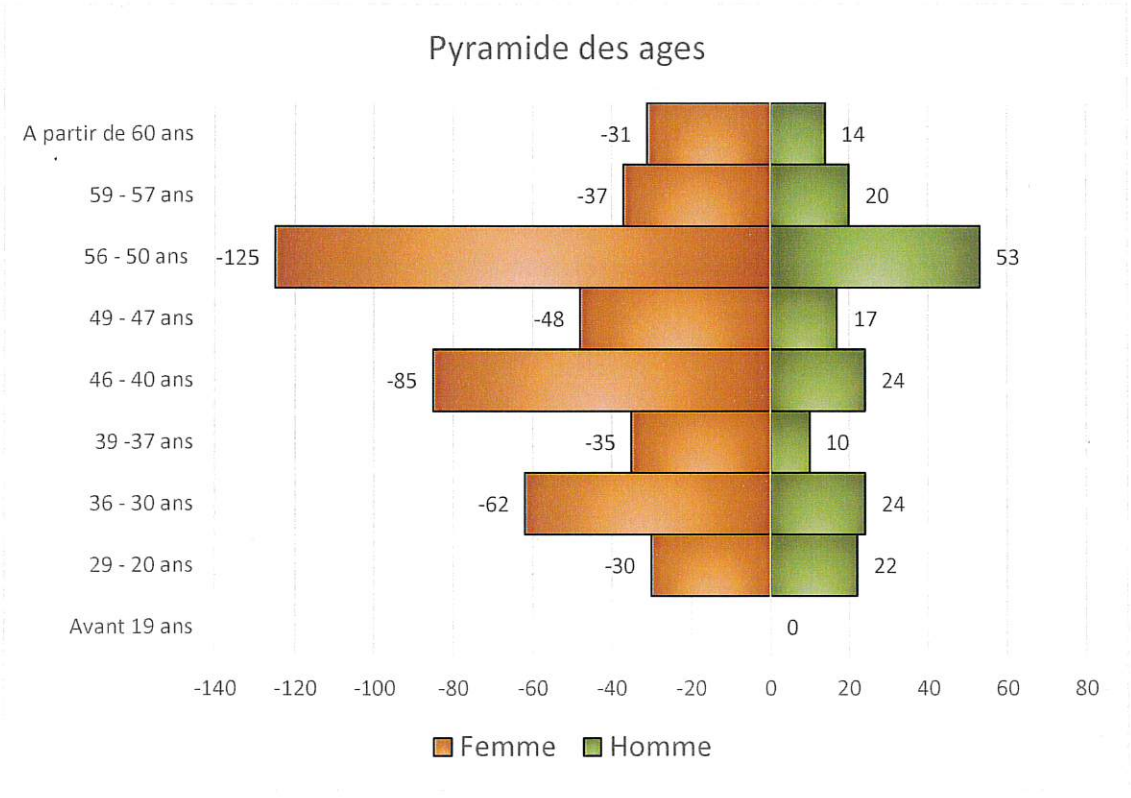

Pour l'exercice 2019, au vu de la pause du Gouvernement sur les réformes du statut (PPCR, point d'indice etc.), au vu de nos efforts sur la gestion de nos ressources humaines, nous tablons sur une baisse globale de -1,9% des dépenses de personnel par rapport au budget du personnel voté en 2018. Cette économie sera injectée pour améliorer notre autofinancement.

Pour l'exercice 2019, au vu de la baisse des dépenses de personnel, nous tablons sur une baisse globale de -1,1% des dépenses de gestion. Pour respecter cet objectif, nous procéderons à un examen attentif de chaque dépense.

De même, au vu du vieillissement de certains agents notamment sur des métiers difficiles et afin d'anticiper certains départs en retraite, nous poursuivrons l'externalisation de l'entretien de certains sites et nous renforceront les autres sites par une meilleure mobilisation des agents de la Ville. L'externalisation permet d'avoir une meilleure flexibilité pour l'entretien des locaux tout en renforçant les équipes sur les sites dont l'entretien est en régie municipale.

Pour les dépenses à caractère général, la hausse devra être contenue au niveau de l'inflation à +1,8%. A cette hausse, il faudra ajouter certaines dépenses de fonctionnement intégrant aussi l'externalisation de l'entretien des locaux (en diminution sur la masse salariale de nouveaux sites (Ecole Moulin à vent maternelle), le paiement en direct des transports scolaires à la place d'Ile de France mobilités qui nous rembourse (nouvelle recette pour compenser la dépense).

Les recettes de fonctionnement

Globalement les recettes de fonctionnement seront stables. Les tarifs des prestations municipales pour les produits du domaine seront en hausse de +2%.
Les dotations de l'Etat continueront à baisser malgré l'engagement de l'Etat de faire une pause dans la contribution des collectivités à la résorption du déficit public. Le FSRIF devrait être au même niveau que sur l'exercice 2018. Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine, nous devrions profiter d'une légère hausse de cette dotation. Les recettes fiscales seront en légère hausse du fait de la revalorisation physique des bases mais surtout du fait de la reprise du secteur immobilier avec une hausse des recettes de droits additionnels de mutation. Les autres recettes de fonctionnement seront stables à l'instar des revenus locatifs.

3. Le respect des engagements de la municipalité pour préparer l'avenir de notre Ville avec un plan pluriannuel d'investissement

Le choix de maintenir les projets d'investissement sur ce mandat respecte notre engagement pour préparer notre ville aux défis environnementaux, numériques et à l'évolution de notre société. C'est un formidable défi au vu du contexte économique actuel. Rappelons que ces investissements se feront en cohérence avec nos engagements à savoir :

- Aucune hausse des taux des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière),
- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Politique d'endettement maîtrisée,
- Maintien dans la mesure du possible d'un autofinancement pour répondre aux besoins d'investissement.

Le budget d'investissement sera de l'ordre de **7,5 M€** sur les dépenses d'équipement et de 3,7M€ pour le remboursement du capital de la dette.
Les principales dépenses d'équipement (travaux, opérations, acquisitions) sont de l'ordre de 6M€. On retrouve dans ces dépenses les principales opérations à savoir :

- Crédit de paiement pour la construction du RAM/LAEP,
- Réhabilitation de la rue de Temple,
- Autorisation de programme/Crédit de paiement pour la réhabilitation de la rue Henri-Robida,
- Autorisation de programme/Crédit de paiement pour la création d'une voirie de délestage des quais de Seine,
- Travaux de réhabilitation des équipements sportifs du stade Emile-Gagneux (terrain de football/rugby, dojo, boulodrome, vestiaires, club-housse…),
- Travaux de réhabilitation de la tribune du stade Roger-Latruberce,
- Installation de 20 nouvelles caméras notamment dans les copropriétés et les espaces public,
- Etudes pré-opérationnelles pour aménager l'axe seine et ouvrir les rives de la seine à nos concitoyens,
- Dernier phasage de la fibre optique en réseau interne pour les équipements municipaux (vidéoprotection, data et voix),
- Travaux sur les équipements scolaires,
- Acquisition de matériels techniques pour les services,
- Divers travaux dans les équipements municipaux,
- Divers travaux pour les clôtures et les aires de jeux.

Nous poursuivrons la démarche de construction de l'opération de renouvellement urbain du centre commercial du Moulin à vent dans le cadre du co-financement par l'ANRU 2, du Département et de la région Île-de-France et de la CA GPS. Ce projet du quartier du Plateau constitue une opportunité d'ouvrir ce territoire aussi bien sur le reste de la ville que sur sa façade sud, afin de faire profiter à tous des qualités de ce quartier parc. La présence d'équipements structurants au centre du quartier, son dynamisme commercial centré sur la place du Moulin à Vent, et sa grande dimension naturelle constituent les outils intangibles de ce projet. Le projet de quartier doit être appréhendé à l'échelle de l'ensemble du périmètre opérationnel afin de répondre aux enjeux d'aménagement qui sont :

- Désenclaver le quartier en créant de nouveaux axes de circulation pour permettre la connexion entre le secteur du centre commercial et le secteur du marché d'approvisionnement,
- Assurer une réhabilitation lourde du centre commercial, dans une perspective de repositionnement à l'interface du quartier du Plateau et du reste de la ville, pour mettre un terme à son enclavement fonctionnel et conforter son rayonnement communal,
- Requalifier l'ensemble de l'espace public afin d'accroître la lisibilité des parcours marchands, de l'offre en stationnement, des modalités d'accessibilité, etc.

La requalification du secteur du Moulin à vent en un véritable cœur de ville s'appuie également sur la servitude positive créée par le projet Tzen4 qui va renforcer l'accessibilité du site et de la commune à l'échelle du sud francilien, et contribuer à la revalorisation du centre commercial en lien avec le marché d'approvisionnement.

Ces chantiers majeurs seront complétés par des investissements pour le renouvellement du patrimoine (écoles, voiries, équipements sportifs, bâtiments communaux, investissements informatiques, matériels des services etc.).

L'ensemble des projets d'investissement sera bien entendu présenté lors du débat relatif à l'adoption du budget au mois de janvier 2019.La prudence ne doit pas empêcher l'ambition pour notre ville.

4. La maîtrise de l'emprunt

La politique ambitieuse d'investissement de ce mandat se fait tout en respectant notre choix d'un endettement maîtrisé et limité. Grâce à notre politique de maîtrise de notre endettement, nous avons pu bénéficier de marges de manœuvre nous permettant d'emprunter sans augmenter nos frais financiers C'est autant d'autofinancement dégagé pour l'investissement. Cette politique active de la dette permet aussi de compenser à minima une partie de la perte des dotations de l'État.

DETTES	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 anticipé
***Encours au 31/12 en M€**	**45,47**	**37,74**	**36,32**	**35,45**	**34,87**	**34,4**	**33,89**	**31,79**	**31,2**	**30,9**	**30,7**	**32,8**	**33,61**	**35,85**	**35,9**	**34,37**
Remboursement du capital en M€	*3,86*	*2,06*	*2,4*	*2,39*	*2,44*	*2,38*	*2,46*	*2,15*	*2,08*	*2,08*	*2,23*	*2,58*	*2,79*	*3,05*	*3,47*	*3,62*
Emprunt nouveau en M€	3	1,83	1,5	1,6	1,6	1,9	1	1	1,5	1,8	1,7	5	3,5	5,3	3,5	3
Solde en M€	**-0,86**	**-0,23**	**-0,9**	**-0,79**	**-0,94**	**-0,48**	**-1,46**	**-1,15**	**-0,58**	**-0,28**	**-0,53**	**2,42**	**0,71**	**2,25**	**0,03**	**-0,62**
Frais financier en M€	**2,13**	**1,16**	**1,58**	**1,49**	**1,78**	**1,66**	**1,25**	**1,09**	**1,11**	**1**	**0,99**	**0,89**	**0,88**	**0,76**	**0,73**	**0,71**
Dépenses d'investissement	**4,8**	**3,94**	**3**	**4,2**	**3,1**	**4,75**	**3,57**	**4,00**	**6,17**	**7,50**	**8,70**	**7,60**	**8,50**	**11,00**	**6,5**	**5,2**

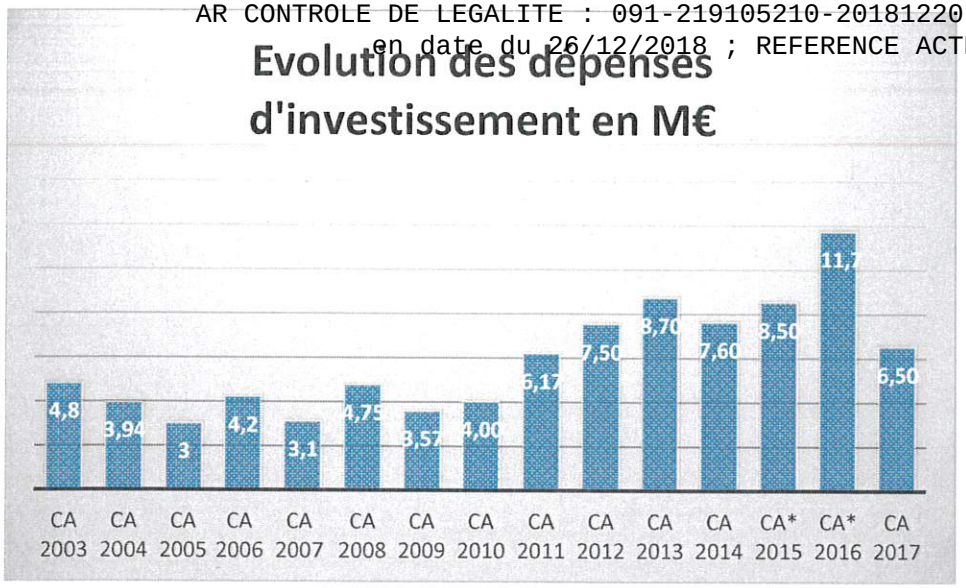

Elements de synthése de la dette	Au 30/11/2018	Au 31/12/2017
Son taux moyen avec swap s'élève à :	* 1.88 %	* 1.93 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	10.77 ans	10.58 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	5.82 ans	5.76 ans

***La durée de vie résiduelle** (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt
****Durée de vie moyenne :**
Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

Tous les indicateurs de notre dette sont meilleurs que la moyenne des communes de la même strate (20 000 à 50 000 habitants).

Le taux moyen de notre dette ressort à **1,88% contre 1,93% en 2017**. Ce taux est inférieur au taux moyen des collectivités de même strate qui s'établit à **2,75%.**

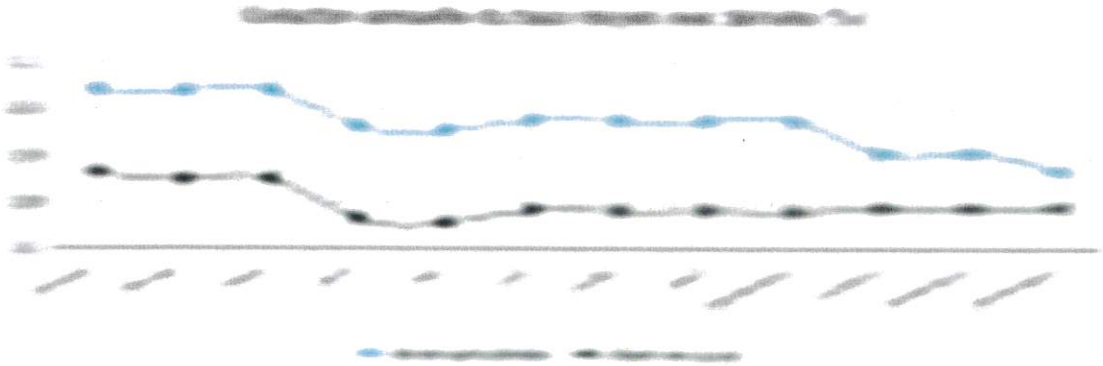

Taux moyen (en %)

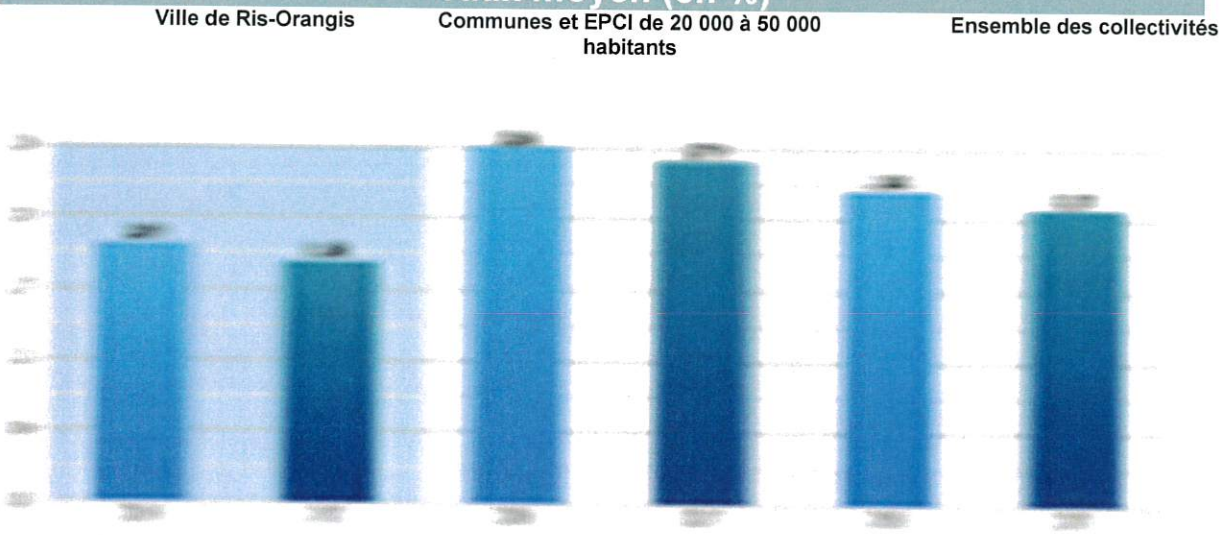

Durée de vie résiduelle (en années)

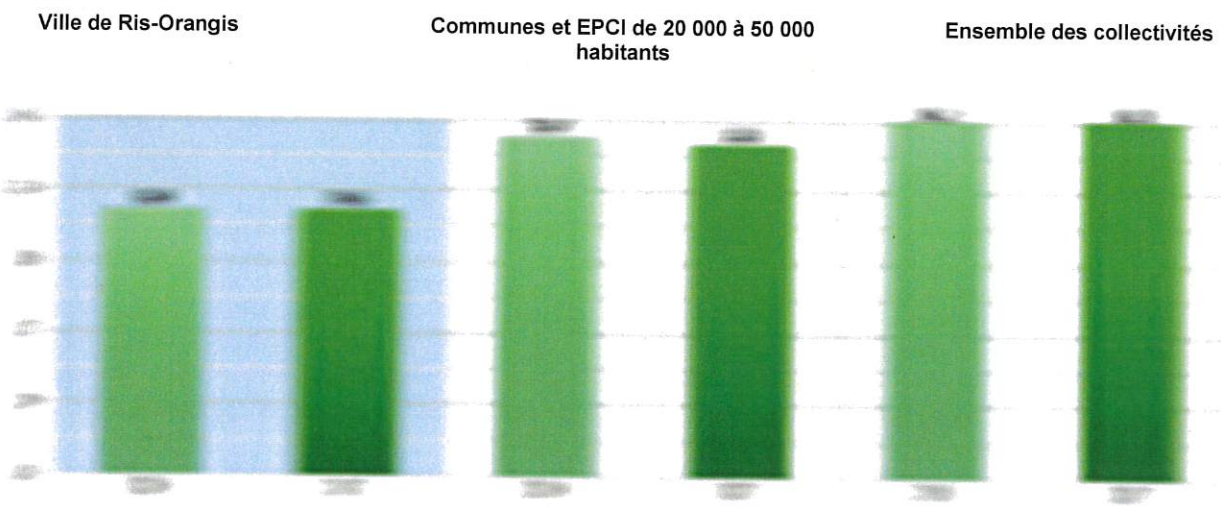

Notre désendettement a été continu pendant 11 années et même si depuis 2014 notre endettement est reparti légèrement à la hausse pour financer le niveau exceptionnel d'investissement comme nous l'avions prévu pour les premières années de ce mandat, notre encours de dette reste maîtrisé et la gestion de notre dette s'améliore aussi bien au niveau de notre taux moyen que de la durée résiduelle en baisse constante (**10,6 ans contre 13,6 ans pour la moyenne des collectivités locales de même strate**). Le recours à l'emprunt est d'autant plus intéressant que le coût de l'argent atteint des niveaux exceptionnellement bas. Avec des taux d'intérêt à taux fixe inférieurs à 1,75% le financement d'une partie de l'investissement public par la dette pour la transition énergétique, les équipements publics, le numérique etc., permet de préparer notre commune à un avenir serein tout en maîtrisant l'impact de cet endettement sur les générations futures.

La répartition de la dette est de :

- **60 % en taux fixe**
- **40 % en taux variable**

Au vu des prévisions de dépenses d'équipement pour 2017 de l'ordre de 7,5M €, nous prévoyons d'emprunter environ 3,5M € pour financer ces nouvelles dépenses soit un financement par l'emprunt légèrement inférieur au taux de 50% conforme à nos engagements.
Au vu des taux exceptionnellement bas, nous privilégierons un positionnement sur taux fixe pour figer ces taux bas.
En comparaison de ce nouvel emprunt, nous rembourserons 3,7M € de capital de dettes ce qui signifie un léger désendettement de notre encours de dettes malgré un investissement nouveau de 7,5 M €. Nous pouvons donc afficher un endettement maîtrisé pour l'exercice 2019.

Les autres financements de l'investissement

Nos dépenses d'équipement seront financées par une enveloppe estimée à 2,2M € par de l'autofinancement (soit 29% des recettes). Cet autofinancement est en hausse par rapport à l'exercice 2018 grâce à nos efforts de gestion dégagés sur les dépenses de fonctionnement.
Le reste du financement sera assuré par des recettes propres et des subventions de nos partenaires. Dans les subventions à recevoir, nous retrouvons le financement du contrat de partenariat avec le département de l'Essonne qui finance les opérations de réhabilitation du complexe sportif Gagneux ainsi que la voirie de délestage afin de permettre la piétonisation des berges de Seine. Cette voirie sera financée aussi par la participation de l'aménageur au titre des équipements sur l'éco-quartier des docks. Nous mobiliserons aussi le contrat d'aménagement régional en sollicitant la subvention allouée par la Région à la Ville. Ce contrat financera les 2 opérations de réhabilitation de voirie à savoir la rue du Temple et la rue Robida. D'autres partenaires comme l'Etat financeront en partie l'installation de nouvelles caméras. Ainsi ce sont environ 2,5M€ d'euros que nous solliciterons auprès de nos partenaires pour équilibrer en partie de nos dépenses d'équipement.
Enfin, les cessions immobilières devraient être en hausse avec la vente de plusieurs biens immobiliers.

5. La stabilisation de la fiscalité des ménages

La fiscalité des ménages sera maîtrisée et ne subira pas de hausse de taux. **Ainsi nos taux communaux sur la taxe foncière et la taxe d'habitation resteront inchangés depuis 2010.**
Pour information entre la revalorisation votée par le Parlement et la variation physique des bases, l'évolution sera d'environ +2%.

Telles sont les orientations budgétaires pour le budget 2019.

Délibération certifiée exécutoire après envoi en Préfecture le .....